

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 14 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents :

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (départ au cours du point n°7) **(1)**

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET **(1)**

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE **(1)**

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX **(1)**

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON **(1)**

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT **(1)**

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE **(1)**

GARENTREVILLE : Madame Sylvie GREZANLE représentant Monsieur Didier BOULAY **(1)**

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGE **(1)**

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL **(1)**

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER **(1)**

NANTEAU SUR ESSONNE : Madame Helen HENDERSON **(1)**

NEMOURS : Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Christian BRUNET, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Daniel HELFRICH, Monsieur Gérard JOUE, Madame Valérie LACROUTE (à partir du point n°3), Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Monsieur Daniel VILLAUME **(8)**

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN **(1)**

RUMONT : Monsieur Jean-Martial BERTRAND représentant Monsieur Patrick PRUD'HOMME **(1)**

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Madame Thérèse DAMEME, Madame Arlette PATRON, Monsieur Daniel ROUSSEAU **(3)**

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER **(1)**

Pouvoirs :

Madame Laurence FARAO donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc PANNETIER

Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Monsieur Gérard JOUE

Madame Laurence BLAUDEAU donne pouvoir à Monsieur Christian BRUNET

Madame Brigitte COMMAILLE donne pouvoir à Daniel VILLAUME

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Monsieur Volkan ALGUL

Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR donne pouvoir à Madame Anne-Marie MARCHAND

Monsieur Bernard RODIER donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Madame Anne-Marie CHEVRE donne pouvoir à Madame Arlette PATRON

Monsieur Jacques NAVE donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Absents et excusés :

Mesdames Michèle DEMARIA, Michelle HERRMANN et Messieurs Eric JAIRE, Benoît OUDIN, Didier CHASSAIN, Jean LUCAN, Pascal CADIER, Jean-Marc CHAMPNIERS, Jean-Pierre GERBIER, Philippe ROUX, Jean-Luc MATEO-SANS, Guy PEGAZ-FIORNET

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nacira LATRECHE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 12 décembre 2018.

2. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ID77

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ID77,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention.

3. Compétence supplémentaire – Lecture publique – Mise en réseau des établissements existants

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de prendre la compétence supplémentaire « Lecture publique », en la limitant à « mise en réseau des structures existantes ».

4. Compétence optionnelle – Action sociale d'intérêt communautaire – Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sur les communes membres de moins de 10 000 habitants

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de définir d'intérêt communautaire la « création et la gestion de Lieux d'Accueil Enfants-Parents, sur les communes de moins de 10 000 habitants ».

5. EPAGE du Loing – Désignation de deux délégués suppléants

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DESIGNE Monsieur Jean-Marc PANNETIER et Monsieur Vincent MEVEL en tant que représentants suppléants au sein de l'EPAGE du Loing.

6. Rapport sur la situation égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de communes du Pays de Nemours – Année 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Communauté de communes du Pays de Nemours.

7. Rapport des Orientations budgétaires – Exercice 2019 - CCPN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **34 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Madame Valérie LACROUTE),

PREND ACTE du Rapport des Orientations Budgétaires de la Communauté de communes du Pays de Nemours pour l'exercice 2019.

8. Rapport des Orientations budgétaires – Exercice 2019 – ZAE Secteur C

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

PREND ACTE du Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2019.

9. Rapport des Orientations budgétaires – Exercice 2019 – ZAE Le Camps

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

PREND ACTE du Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2019.

10. Annulation de la décision modificative n°1 (2018-55) – Budget annexe ZAE Secteur C

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

ANNULE la décision modificative n°1 (délibération n°2018-55) du budget annexe ZAE Secteur C.

11. Groupement d'Intérêt Public (GIP) Accueil et Habitat des Gens du Voyage dans le Département de Seine-et-Marne – Désignation d'un représentant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

DESIGNE Monsieur Gérard JOUE en tant que représentant au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Accueil et Habitat des Gens du Voyage dans le Département de Seine-et-Marne.

12. OPH Val du Loing Habitat – Garantie d'emprunt – Allongement de la durée du prêt

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** (Madame Laurence BLAUDEAU ayant donné pouvoir, et Messieurs Claude JAMET, Daniel VILLAUME, Volkan ALGUL, représentants à l'OPH Val de Loing Habitat, ne prennent pas part au vote).

DECIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies et référencées dans l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/08/2018 est 0,75%.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

13. Ouverture dominicale – Ville de Nemours – Année 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'émettre un avis favorable à la possibilité d'ouverture dominicale des établissements de commerce de Nemours pour les dates suivantes pour l'année 2019 : les dimanches 13 janvier (soldes d'hiver), 20 janvier (2^{ème} dimanche des soldes d'hiver), 30 juin (soldes d'été), 7 juillet (2^{ème} dimanche des soldes d'été), 1^{er} septembre (rentrée scolaire), 8 septembre (2^{ème} dimanche de la rentrée scolaire), 17 novembre (période de fin d'année), 24 novembre (période de fin d'année), 8 décembre (période de fin d'année), 15 décembre (période de fin d'année), 22 décembre (période de fin d'année) et 29 décembre 2019 (période de fin d'année).

14. Ouverture dominicale – Ville de Saint-Pierre-lès-Nemours – Année 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'émettre un avis favorable à la possibilité d'ouverture dominicale des établissements de commerce de Saint-Pierre-lès-Nemours pour les dates suivantes pour l'année 2019 : les dimanches 6 janvier, 21 avril, 26 mai, 1^{er}, 8, 22 et 29 septembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

15. Convention d'objectifs 2019 – Office de tourisme du Pays de Nemours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer à l'Office du Tourisme du Pays de Nemours une subvention d'un montant de **121 744.50€** au titre de l'année 2019, les crédits sont repris au BP 2019.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention d'objectifs 2019.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

Nacira LATRECHE



Le Président,

Vincent MEVEL


